



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements Paul Boye

Question écrite n° 50291

Texte de la question

Les établissements Paul Boye fabriquent des vêtements militaires et administratifs dans leurs deux usines de Toulouse et de Bedarieux. Les salaires, en chômage partiel depuis le début de l'année, sont inquiets pour l'avenir de leurs emplois. Les crédits débloqués par le ministère de la défense pour compenser la réforme des armées et les opportunités de diversification de la production pour des entreprises publiques, telles qu'EDF, La Poste, GIAT ou d'autres, pourraient être pourtant des atouts pour cette entreprise. Mais celle-ci a délocalisé plus de la moitié de sa production à l'étranger : Maroc, Madagascar, etc. Cette situation est révélatrice de ce qui se passe dans toute la filière textile habillement durement touchée par les délocalisations alors que l'État lui accorde tous les ans des aides financières très importantes. M. Jean-Louis Idiart demande à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications s'il envisage de déposer un projet de loi pour lutter contre ces délocalisations. Délocalisations qui ne devraient pas être permises lorsque les entreprises travaillent pour l'État et qu'elles perçoivent des aides publiques.

Données clés

Auteur : [M. Idiart Jean-Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50291

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1746